

Du Cashback augmenté aux points d'acceptation sélectionnés

Du Cashback augmenté (1,5% au lieu de 0,5%) n'est octroyé que si le point d'acceptation concerné est enregistré dans les catégories «Hôtel» ou «Restaurant» du réseau de cartes American Express et si la carte est utilisée directement dans l'hôtel/le restaurant. Les transactions relevant d'autres catégories que les catégories susmentionnées ne sont pas prises en compte pour le Cashback augmenté. Pour le reste s'appliquent les conditions d'utilisation respectives du programme Cashback et l'aperçu des prestations des cartes de crédit CSX de Swisscard AECS GmbH.

Voici quelques exemples* de points d'acceptation American Express où vous bénéficiez du Cashback augmenté:

Hôtels	Restaurants
Atlantis The Palm	Fischer's Fritz
Bürgenstock Hotels AG	Groupe Bindella
ERMITAGE Wellness- & Spa-Hotel	Hiltl AG
Europa-Park	Hong-Kong Food Paradise
Grand Hotel Bad Ragaz AG	Kai Sushi
Hotel Giardino SA	Kronenhalle
Shangri-La Hotels and Resorts	Restaurant Zeughauskeller
Swiss Holiday Park AG	Starbucks® Coffee House
The Chedi Andermatt	Vapiano
The Dolder Grand	Yooji's

Vous ne bénéficiez pas de Cashback augmenté pour les paiements via les plateformes de tiers*, où ce tiers débite votre carte au lieu de l'hôtel/du restaurant (les services de livraison sont également considérés comme des plateformes de tiers):

Airbnb	Dieci AG
Booking.com	Just Eat / EAT.ch GmbH
ebookers.ch	Smood SA
trivago	Uber Eats

* Les énumérations ne sont pas exhaustives.